



Le BC en bref

La revue du mois au Bureau de la concurrence

Août 2014

Nouvelles

La cause du Bureau contre Rogers, Bell, TELUS et l'ACTS se poursuit grâce à la collaboration avec la Federal Trade Commission des États-Unis

Le Bureau de la concurrence est satisfait de la décision rendue le 30 juillet 2014 par la cour de district du Maryland des États-Unis ordonnant à Aegis Mobile, LLC (Aegis), une entreprise située aux États-Unis, de fournir au Bureau des renseignements qui l'aideront à aller de l'avant dans l'[affaire des textos surfacturés](#). L'Association canadienne des télécommunications sans fil (ACTS) a demandé à Aegis de recueillir et d'analyser les publicités servant à la promotion du contenu numérique.

Le tribunal américain a exigé qu'Aegis remette les documents à la Federal Trade Commission (FTC) des États-Unis afin qu'elle puisse les transmettre au Bureau. C'est la première fois qu'un tribunal américain accordait ce type d'aide à l'enquête afin d'obtenir des renseignements pour le compte du Bureau de la concurrence. Il s'agit d'une décision importante puisqu'elle témoigne de la capacité du Bureau de dépasser les frontières du Canada lorsque vient le temps de faire appliquer la Loi sur la concurrence, et fait ressortir l'engagement de la FTC et du Bureau à travailler dans un esprit de collaboration, afin de veiller à ce que les entreprises et les consommateurs prospèrent dans un marché concurrentiel et innovateur.

L'affaire des textos surfacturés porte sur des allégations du Bureau selon lesquelles trois des plus grandes entreprises de services sans fil du Canada imposent des frais à leurs clients pour le contenu numérique surfacturé (par exemple quiz et sonneries d'appel) qu'ils n'avaient pas l'intention d'acheter ou pour lequel ils n'ont pas accepté de payer. Au terme de son enquête, le Bureau a conclu que Rogers, Bell, TELUS et l'ACTS exerçaient un contrôle sur de prétendues pratiques commerciales trompeuses, et que Rogers, Bell et TELUS ont gardé une part importante des recettes découlant du contenu numérique.

Le Bureau de la concurrence présente son rapport trimestriel et lance un nouveau portail sur les activités internationales

Dans le cadre du [Plan d'action sur la transparence](#), le Bureau de la concurrence présente son premier [Rapport trimestriel](#) faisant état des statistiques sur les divers types de demandes reçues, sur les fusions et autres dossiers d'application de la loi ainsi que sur les initiatives

> Diffusée auprès des médias et intervenants, la publication électronique mensuelle *Le BC en bref* donne un aperçu de l'actualité récente touchant le Bureau.

> Le Bureau de la concurrence, en tant qu'organisme d'application de la loi indépendant, veille à ce que les entreprises et les consommateurs canadiens prospèrent dans un marché concurrentiel et innovateur.



[Centre des renseignements](#)



[Centre des médias](#)



[Page d'accueil](#)

ISSN 1923-2306
Volume 6, numéro 8

de promotion, de sensibilisation et de partenariat. Les rapports trimestriels sont conçus pour offrir aux Canadiens des renseignements à jour sur tout un éventail d'activités du Bureau visant à favoriser un marché innovateur et concurrentiel.

Le Bureau fait preuve d'encore plus de transparence grâce au lancement d'un nouveau portail Web offrant facilement accès à l'information sur les mesures prises en vue de faire face aux pratiques anticoncurrentielles transfrontalières. Le nouveau portail [Efforts internationaux](#) contient des renseignements sur la collaboration de plus en plus étroite entre le Bureau et ses partenaires du domaine de l'application de la loi et sur sa participation au sein d'organismes internationaux, dont la publication de mémoires déposés auprès du Comité de la concurrence de l'OCDE à propos de diverses questions d'intérêt mondial. Ces efforts internationaux permettent au Bureau de promouvoir davantage la concurrence dans les marchés, tant dans l'intérêt des consommateurs que des entreprises.

Le *Plan d'action sur la transparence* du Bureau vise à promouvoir le développement d'un organisme plus économique, plus efficace et plus souple, tout en offrant aux Canadiens des possibilités d'en apprendre davantage au sujet de son travail.

Annonces

- **Le 27 août 2014**
[Boîtes de don de vêtements et de don pour la rentrée scolaire : Qui profite de votre générosité?](#)
- **Le 26 août 2014**
[Le Bureau de la concurrence sollicite des commentaires au sujet des lignes directrices sur la production de renseignements stockés électroniquement](#)
- **Le 20 août 2014**
[Sixième reconnaissance de culpabilité découlant d'une enquête du Bureau relative à la fourniture de composants de véhicules à moteur](#)
- **Le 15 août 2014**
[Eastlink et Bruce Telecom abandonnent le projet de fusion proposé : Concurrence préservée en ce qui concerne les services de télécommunications à Port Elgin et à Paisley, en Ontario](#)

Énoncés de position

- **Le 19 août 2014**
[Énoncé de position du Bureau de la concurrence concernant la proposition d'acquisition de Bruce Telecom par Eastlink](#)

> Pour tout renseignement, veuillez joindre les [Relations avec les médias](#).